



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3124 - Participation aux investissements des collèges privés

### Subventions d'investissement aux établissements scolaires privés sous contrat - Programme 2014

#### Rapport n° CP/2014/379

**Service gestionnaire :**  
Direction des collèges

**Résumé :**

Le Conseil Général apporte son soutien aux travaux réalisés par les établissements scolaires privés sous contrat. Le crédit inscrit au budget est réparti par la commission permanente.

Neuf établissements scolaires privés sous contrat d'association avec l'Etat, désignés ci-après, ont déposé une demande de subvention d'investissement pour les travaux qui seront entrepris au courant de l'année 2014.

Je vous rappelle que le Conseil Général subventionne les travaux de réhabilitation et de grosses réparations, de construction, d'économie d'énergie, de mise en sécurité et de mise en conformité. Le taux de subvention est fixé à 10 % du coût TTC estimé des travaux subventionnables pour le 1<sup>er</sup> degré et à 30 % pour les collèges dans la limite de 10 % des dépenses annuelles de l'établissement diminuées des forfaits d'externat incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales (plafond loi Falloux pour le second degré).

Conformément à l'article L. 151-4 du code de l'éducation, ces dossiers ont été soumis, pour avis, au conseil académique de l'éducation nationale qui s'est réuni au Rectorat le 21 mai 2014.

#### **Institut St-Joseph – Matzenheim**

L'établissement accueille 470 élèves, dont 49 au primaire et 421 collégiens.

Le dossier présenté par cet établissement concerne la rénovation d'une salle de classe, la mise en place de portes coupe-feu, la rénovation des couloirs du bâtiment St Joseph et la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de mise aux normes accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Le coût de ces travaux qui ne concernent que la partie « collège », est estimé à 559 984 € TTC et est subventionnable en totalité.

L'Institut St-Joseph pourrait bénéficier d'une subvention de **167 995 €** (plafond loi Falloux non dépassé).

#### **Institution Notre Dame de Sion – Strasbourg**

L'Institution Notre Dame de Sion accueille 1 097 élèves, 461 dans le premier degré et 636 collégiens.

Le programme 2014 prévoit d'importants travaux à l'école « Les Lutins » dont la restructuration du rez-de-jardin et la mise en accessibilité pour personnes à mobilité réduite, et au collège la création de deux salles de classe au 3<sup>ème</sup> étage, le remplacement des fenêtres au 2<sup>ème</sup> étage, la mise en place de barres de sécurisation des fenêtres et le remplacement de vases d'expansion de la chaufferie.

Le coût est estimé à 617 305 € TTC; le montant subventionnable s'élève à 453 241 € TTC soit 341 645 € TTC pour le 1<sup>er</sup> degré et 111 596 € TTC pour le collège.

L'Institution Notre Dame de Sion pourrait bénéficier d'une subvention de **67 644 €**, à savoir 34 165 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 33 479 € pour le collège (le plafond fixé par la loi Falloux n'est pas atteint).

### **Conseil Protestant de l'Education de Strasbourg (organisme gestionnaire de l'entité "Le Gymnase Lucie Berger et Jean Sturm")**

L'effectif s'élève à 1998 élèves, soit :

- Etablissement Lucie Berger (maternelle à 5<sup>e</sup>) : 890 élèves
- Jean Sturm (4<sup>e</sup> à la terminale) : 1108 élèves

Pour 2014, le CPES a prévu les travaux de rénovation complète de salles de classe et de couloirs ainsi que des travaux de mise aux normes sur les sites Lucie Berger et Jean Sturm. Il prévoit également la création d'un nouveau foyer dans une ancienne salle et la reconstruction complète d'un escalier dans le cadre de l'extension de l'ensemble immobilier Jean Sturm (1<sup>ère</sup> phase).

Le coût des travaux est estimé à 714 295 € TTC dont 272 163 € TTC sont subventionnables, à hauteur de 14 800 € TTC pour le primaire et de 257 363 € TTC pour le collège.

Le CPES pourrait bénéficier d'une participation financière de **78 689 €**, à savoir 1 480 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 77 209 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Collège Episcopal Saint Etienne – Strasbourg**

L'établissement accueille 1800 élèves : 386 élèves au primaire, 721 collégiens, 587 lycéens et 106 élèves en classes préparatoires.

Le Collège St-Etienne sollicite une subvention du Département pour le réaménagement de l'accueil, de la salle informatique, la rénovation des sanitaires des filles, de l'espace santé (infirmerie + psychologue), des espaces de circulation, de la salle de réunion et la mise en conformité dont le coût total est estimé à 355 830 € TTC.

Ces travaux concernent le collège et le lycée, la subvention sera donc calculée au prorata des collégiens. Ils sont subventionnables à hauteur de 285 830 € TTC dont 160 065 € TTC pour le collège.

Le Collège Episcopal St-Etienne pourrait ainsi bénéficier d'une subvention pour la partie collège de **48 020 €** (plafond loi Falloux non atteint).

### **La Doctrine Chrétienne – Strasbourg**

La Doctrine Chrétienne accueille 893 élèves : 248 à l'école, 382 au collège et 263 au lycée.

Cet établissement demande l'aide financière du Département pour la création d'une seconde issue pour la salle informatique, la rénovation complète des salles de classe informatique et maternelle.

Le coût des travaux est estimé à 229 151 € TTC. Le montant subventionnable s'élève à 158 717 € TTC (64 910 € TTC pour le 1<sup>er</sup> degré et 93 807 € TTC pour le collège).

La Doctrine Chrétienne pourrait bénéficier d'une subvention de **34 633 €** soit 6 491 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 28 142 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Institution La Providence**

La Providence accueille 1 409 élèves : 371 dans le 1<sup>er</sup> degré et 1038 collégiens (719 à Strasbourg et 319 à l'annexe de Vendenheim).

La demande de subvention présentée par cet établissement concerne la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite, la mise aux normes des ascenseurs, la réfection totale

de la toiture rue du Sanglier/ rue Hache, la mise aux normes des chaufferies, les travaux de sécurité, la rénovation et mise en conformité (2<sup>ème</sup> tranche) du gymnase (site de Strasbourg), câblage et électricité salle multimédia et CDI (site de Vendenheim).

Les travaux sont estimés à 279 934 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 260 123 € TTC (66 198 € TTC pour le 1<sup>er</sup> degré et 193 925 € TTC pour le collège).

La Providence pourrait bénéficier d'une subvention de **64 798 €** à savoir 6 620 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 58 178 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Ecole Sainte Anne – Strasbourg**

Cet établissement accueille 990 élèves dont 530 écoliers et 460 collégiens.

Les travaux prévus en 2014 concernent la rénovation complète de cinq salles de classe (élémentaires), la mise en conformité des combles du bâtiment principal, l'accessibilité des locaux par les pompiers, le remplacement du dégraisseur de la cuisine et la construction du préau sur la cour arrière. Ils sont estimés à 309 500 € TTC et sont subventionnables à hauteur de 202 700 € TTC (hors construction du préau) à hauteur de 171 236 € TTC pour le 1<sup>er</sup> degré et 31 464 € TTC pour le collège.

L'Ecole Sainte Anne pourrait bénéficier d'une subvention de **26 563 €**, à savoir 17 124 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 9 439 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Institution Notre-Dame – Strasbourg**

L'institution Notre Dame accueille 1156 élèves, dont 424 écoliers, 362 collégiens et 370 lycéens.

Les travaux concernent l'agrandissement d'une salle de classe, la mise en conformité de l'ascenseur, des mains courantes, des garde-corps et des escaliers extérieurs (école-collège-lycée). Leur coût est estimé à 87 050 € TTC. Le montant subventionnable est calculé au prorata des élèves du premier degré et du collège, soit un total de 72 749 € TTC (58 895 € TTC pour le premier degré et 13 854 € TTC pour le collège).

L'Institution Notre Dame pourrait bénéficier d'une subvention de **10 046 €** dont 5 890 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 4 156 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

### **Séminaire de Jeunes – Walbourg**

Le Séminaire de Jeunes accueille 647 élèves : 26 élèves au primaire, 359 collégiens et 262 lycéens.

Le dossier présenté par le Séminaire de Jeunes concerne la mise en conformité par des travaux d'isolation des sous-sols et des halls de circulation entre « le Château » (bâtiment 4 - collège et lycée) et le bâtiment 8 (école), la rénovation des toilettes et des vestiaires (collège), les travaux supplémentaires dans les espaces de restauration scolaire, à savoir l'accès au self et l'organisation de la plonge (école-collège-lycée).

Ces travaux sont estimés à 363 744 € TTC et subventionnables à hauteur de 281 224 € TTC (montant recalculé au prorata des élèves du 1<sup>er</sup> degré et des collégiens), soit 6 925 € TTC pour le 1<sup>er</sup> degré et 274 299 € TTC pour le collège.

La subvention proposée pour le Séminaire de Jeunes s'élève à **82 982 €** dont 692 € pour le 1<sup>er</sup> degré et 82 290 € pour le collège (plafond loi Falloux non atteint).

Concernant **l'incidence financière** de ces propositions de subventions, le montant total des aides s'élève à **581 370 €**. Une autorisation de programme (AP) millésimée 2014 d'un montant total de 770 000 € est prévue pour l'attribution de ces aides.

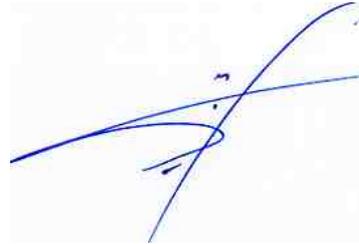
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 581 370 € aux établissements scolaires privés sous contrat figurant aux tableaux annexés. Cette somme sera imputée sur la ligne de crédit 39159/ Autorisation de programme R2014 Participation aux investissements des collèges privés – Programme COLLPRIVES*

*Elle approuve par ailleurs les conventions-types annexées au rapport relatives aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir sur cette base entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.*

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL